

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1438>

Communiqué du 26 mai 2011 à l'égard de l'issue des non procès de Charly LENDO et de Tomy COUPIN

- Expressions - Communiqués -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : mercredi 25 mai 2011

Mis à jour le : mardi 31 mai 2011

UGTG.org

COMMUNIQUE de l'Euro UGTG à l'Euro issue des non procès de Charly LENDO et de Taty COUPIN

Un prvenu ayant fait l'objet d'aucune convocation, des chefs d'accusation imprécis et inexacts ne permettant pas à nos camarades et à leurs avocats de préparer leur défense.

Encore une fois, c'est sur la base d'un dossier bâclé, monté à la hâte **an konplositè ãpi sendika MEDEF a patron a lotel Gwadeloup**, que le procureur s'est présenté à l'audience.

Nous avons tout suite saisi leur objectif : faire condamner Charly LENDO coûte que coûte, même au mépris de la loi. L'avocat du patronat a même affirmé devant le tribunal que Taty COUPIN ne représentait pas et qu'il était là pour Charly LENDO. Le ton était donc donné. Les patrons de l'hôtellerie veulent la tête de Charly.

L'Euro UGTG affirme donc qu'il s'agit bien d'un acharnement judiciaire organisé pour nuire à l'Euro UGTG. Toutes ces manœuvres, ces convocations, ces procès, à Euro! ont pour but de criminaliser l'action syndicale à la fin bat ãpi tout kontestasyon an panyon Gwadeloup.

Devant la mobilisation des travailleurs devant le tribunal et la technique des avocats de la défense, le tribunal a été contraint d'annuler purement et simplement la procédure. Et le procureur, d'un ton revanchard, promettait de reconvoquer nos camarades. **I swaf yo !**

Ainsi, à quelques jours de son départ définitif de la Guadeloupe, le procureur veut regagner son pays avec un trophée : la tête d'un dirigeant de l'Euro UGTG.

NON. NOU PÅKÅ ASEPTÅ TRIBILASYON Å MÅPRI !

Désolé, yo pati pou nou !

C'est dans ce contexte que Mirlin DAVILE, Dirigeant de l'Euro UGTG est convoqué **le 1er juin à 08H15 an tribinal a yo**, à la demande de Alain LE FRANC, ancien directeur de la ferme de Campêche qui lui réclame plus de 7000,00 euros dans le cadre de la mobilisation des salariés de la ferme de Campêche.

L'Euro UGTG appelle ses militants et adhérents, les Travailleurs à se mobiliser le MERCREDI 1er Juin à 08H00 devant le tribunal de Pointe-à-Pitre pour dire :

NON À LA RÉPRESSION à Euro! SENDIKALIS PA KRIMINÆL !

NON à Euro! NOU PÅKÅ FÆ DÆYÆ, NOU SÅ PITIT A KONBATAN !!

NON A LA RÉPRESSION

NON AU MÉPRIS

TRAVAYÃÆ Ã0 PÃÆP GWADLOUP DOUBOUT {} !!

UGTG, 26 Mai 2011